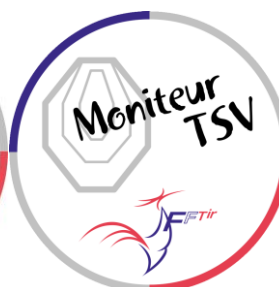




# NOTE FORMATIONS CONTINUE 23-24

« JE RENOUVELLE MON BREVET FEDERAL »



Ligue Régionale de Tir de Bretagne

# Informations générales

Pour toute questions sur les formations :

Maud CARADEC - Assistante technique régionale - RFL

07 50 87 61 20 - [atr@tir-bretagne.org](mailto:atr@tir-bretagne.org)

**Rappel :** La formation continue est obligatoire au minimum 1 fois tous les 4 ans.

Les formations continues n'ont pas de journées de positionnement.

Les formations continues ne sont pas ouvertes aux titulaires CAC. Pour renouveler son CAC il faut suivre à nouveau la formation initiale, tous les 4 ans minimum.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par votre club ou Comité Départemental.

## Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque formation. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La licence en cours de validité est obligatoire.

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte. Dans un esprit d'équité entre les clubs, la Ligue se réserve le droit de refuser des candidatures d'un même club lorsqu'elles sont en trop grand nombre pour une même formation.

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription sera automatiquement refusée si la demande jointe au dossier. Pour toute question, contactez directement l'ATR.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation.

Un dossier complet contient :

- La feuille de demande d'inscription complétée (page 20)
- Paiement de l'ensemble de la formation (en cas d'inscriptions multiples, merci de préciser au dos du chèque)
- Au besoin : demande de dérogation (page 21) et/ou autorisation parentale (page 22)

Les personnes intéressées sont priées de retourner le dossier complet à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne  
11 bis avenue de la Princesse  
Maison des Associations  
BP 7  
56390 COLPO

Ou par e-mail : [secretariat@tir-bretagne.org](mailto:secretariat@tir-bretagne.org)

Une convocation personnelle ultérieure viendra confirmer l'inscription et indiquer les modalités exactes de la formation, Une attestation de paiement vous sera automatiquement envoyée par mail à la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Les notes des formations initiales et notes des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue :

<http://www.tir-bretagne.org/>

### Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois.

Les frais d'inscription sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant ou exclu au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Seul le cas d'annulation n'engage aucun frais (Rappel : annulation sur simple demande jusqu'à **3 jours** après la clôture des inscriptions)

Pour les stagiaires licenciés **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par module. Les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord de leur RFL et dans la limite des places, avec priorité aux bretons.

### Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15€ par repas. **La consommation d'alcool est interdite.** Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental

### Modalités de validation

A l'exception des Certificats de spécialité (CS) dont le fonctionnement est spécifique, il n'y a pas d'examen pour obtenir la validation d'une formation continue.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles

**Les badges sont envoyés à l'issue du module à chaque club concerné.** Seuls les participants ayant **les anciens écussons (tissus)** peuvent demander leur renouvellement.

# SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

Les thèmes des formations continues sont déterminés selon les moyens techniques disponibles et la majorité des avis exprimé lors de l'enquête au cours de la saison précédente.

Cette enquête est diffusée à tous les titulaires d'un Brevet Fédéral et aux Présidents de club.

## INFORMATIONS GENERALES

Inscriptions	2
Frais de formation	3
Restauration et Hébergement	3
Modalité de validation	3

## FORMATIONS CONTINUES

Tuteur Fédéral 1 <sup>er</sup> Degré	5
Technique : Pistolet standard et précision	6
Structuration : Encadrer une Ecole de Tir	7
Pédagogie : Amener les tireurs à la compétition	8
Développement : Moderniser la communication	9
Demande d'inscription en formation	10
Demande de dérogation	11
Autorisation Parentale	12

# Tuteur Fédéral 1<sup>er</sup> Degré



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

**Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.**

Module unique : 11 et 12 novembre 2023

Prévision lieu du module : Département 35.

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Pascal Kerlau

## Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur ou d'Initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation apparaîtra sur la fiche ITAC du stagiaire.

## Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser le rôle du tuteur au sein de la formation et du club
- Maîtriser les outils du tutorat
- Connaître les attitudes du tuteur

## Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 € .



Avoir sa licence en cours de validité



Avoir obtenu son BFA ou BFI

Peuvent solliciter une dérogation : les stagiaires BFA ou BFI en formation initiale

**Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.**

**Attention :** Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée.**(voir fin du document)

## Matériel nécessaire à apporter en formation

- Pistolet et/ou Carabine 10m (personnel, club ou départemental)
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note

**Date butoir d'inscription : 19 octobre 2023 (Délais de rigueur)**

# Technique : Pistolet standard et précision



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

**Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.**

Module unique : 17 décembre 2023

Prévision lieu du module : Département 56.

Prévision encadrement : Bastien Leo et Arnaud Chevrollier

## Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet de Jeune Encadrant ou d'Initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

## Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître la technique de niveau initié du pistolet standard et précision
- Maîtriser les grands exercices et la progression pédagogique
- Connaître les principales erreurs des tireurs et le règlement sportif

## Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Avoir sa licence en cours de validité



Avoir obtenu son BFJE ou BFI

Peuvent solliciter une dérogation : les stagiaires BFI en formation initiale et les BFA diplômés . Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.

**Attention** : Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée**.(voir fin du document)

## Matériel nécessaire à apporter en formation

- Pistolet 10 m 5 coups (personnel, club ou départemental)
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note

**Date butoir d'inscription : 15 novembre 2023 (Délais de rigueur)**

# Structuration : Encadrer une Ecole de tir



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

**Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.**

Module unique : 14 janvier 2024

Prévision lieu du module : Département 29

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Philippe Goudet

## Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires d'un Brevet Fédéral. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

## Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir adopter un comportement adapté
- Connaître les éléments clés pour la structuration
- Maîtriser les éléments de pédagogie et les grands exercices
- Maîtriser le fonctionnement Cibles Couleurs

## Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Avoir sa licence en cours de validité



Avoir obtenu son BFJE, BFA ou BFI

Peuvent solliciter une dérogation : les stagiaires BFA ou BFI en formation initiale **Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.**

**Attention :** Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée.**(voir fin du document)

## Matériel nécessaire à apporter en formation

- Pistolet et/ou carabine 10m. (personnel, club ou départemental)
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note

**Date butoir d'inscription : 08 décembre 2024 (Délais de rigueur)**

# Pédagogie : Amener les tireurs à la compétition



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

**Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.**

Module unique : **25 février 2024**

Prévision lieu du module : **Département 22**

Prévision encadrement : **Jean André et Arnaud Chevrollier**

## Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

## Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître les bases du fonctionnement des motivations
- Maîtriser une communication renforçant la confiance en soi et la motivation
- Savoir utiliser l'approche ludique comme levier vers la compétition
- Savoir quand et comment aborder la notion de compétition

## Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 12 stagiaires.**

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .**



Avoir sa licence en cours de validité



Avoir obtenu son BFJE ou BFI

Peuvent solliciter une dérogation : les stagiaires BFI en formation initiale et les BFA diplômés **Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.**

**Attention :** Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée.**(voir fin du document)

## Matériel nécessaire à apporter en formation

Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note

**Date butoir d'inscription : 26 janvier 2024 (Délais de rigueur)**



# Développement : Moderniser la communication



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

**Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.**

Module unique : **26 mai 2024**

Prévision lieu du module : **Département 56**

Prévision encadrement : **Maud Caradec et Bastien Leo**

## Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

## Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir créer une affiche d'évènement
- Connaître les outils autour du site internet et les comportements numériques
- Maîtriser la communication orale lors d'un accueil téléphonique ou présentiel
- Respecter la législation numérique (internet et réseaux sociaux)

## Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 12 stagiaires**.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Avoir sa licence en cours de validité



Avoir obtenu son BFJE, BFA ou BFI

Peuvent solliciter une dérogation : les stagiaires BFA ou BFI en formation initiale. **Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.**

**Attention** : Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée**.(voir fin du document)

## Matériel nécessaire à apporter en formation

Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note (PC ou tablette si possible)

**Date butoir d'inscription : 19 avril 2024 (Délais de rigueur)**

# Demande d'inscription en formation CONTINUE

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : ..... Prénom : .....

Club : ..... n° de licence : .....

Date de naissance : / / Catégorie d'âge : .....

Je suis en situation de handicap :  Oui  Non

Tél : ..... mail : .....

Adresse : .....

.....

Cible couleur détenue : ..... Discipline principale : .....

Niveau de compétition :  Loisir  Départemental  Régional  National

Type : **Continue** « Je renouvelle mon Brevet Fédéral »

Module :  Tuteur Fédéral 1<sup>er</sup> degré  Amener les tireurs à la compétition  
 Pistolet standard et précision  Moderniser la communication  
 Encadrer une Ecole de Tir

Brevet Fédéral détenu :  Jeune encadrant  animateur  initiateur  entraîneur

Date d'obtention du Brevet Fédéral : / / .

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation : .....

.....

.....

.....

.....

J'ai pris connaissance des pages 1 à 3 présentant les diverses modalités (inscription, annulation, restauration, hébergement, modalité de validation, recours)

J'ai pris connaissance sur la fiche de ma formation, **du matériel à apporter** .

Date et signature :

Avis et signature du Président de club :



# Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) : .....

N° licence : .....

N° club : .....

**Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation continue (précisez) :** .....

**Pour le(s) motif(s) suivant :**

Absence de Brevet Fédéral

Formation fermée aux Animateurs

Autre (précisez) : .....

Pour les licenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

**Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.**

Le .../.../...

Signature :

## Cadre Réserve à la RFL

Demande :  Refusée

Acceptée

Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant : .....

Le / / ,

Signature :

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant \*) autorise :

- Mon enfant à participer à la formation continue

(précisez) : .....

se déroulant du au ,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.

**En cas d'urgence, j'autorise :**

- Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire (précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

\* Rayez la mention inutile.

## Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne : .....

N° de téléphone : .....

Lien de parenté : .....

Observations éventuelles : .....

## Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale : .....

Caisse de Sécurité sociale + adresse : .....

Nom du médecin traitant : .....

N° de téléphone : .....

Nom de la mutuelle (éventuellement) : .....

DE SOI  
 PROGRESSION  
 RESPECT  
 CONTROLE DE SOI  
**CONCENTRATION**  
 FRATERNITE  
 INTÉGRATION  
 ENGAGEMENT  
**ESPRIT D'ÉQUIPE**  
 MAITRISE  
 AUTONOMIE

Contact

**Assistante Technique Régionale :**

**Maud CARADEC** - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

**@LigueTirBretagne**

Nos partenaires

**AGENCE NATIONALE DU SPORT**



ville de **colpo**  
EST SECOND ANGLE



**COPIES DES LICES**

**ENVIE D'OPTIQUE**  
L'OPTICIEN DES SPORTIFS